

À QUAND REMONTE VOTRE DERNIER RAPPEL ?

Tétanos

La vaccination contre le tétanos est généralisée dans notre pays. Pourtant, quelques cas se déclarent encore chaque année.

MARIANNE MEIRE / KR

La Belgique vaccine contre le tétanos depuis 1959 ; cela fait donc à peine 50 ans. Ce qui explique sans doute pourquoi seulement 40,6% des hommes et 30,1% des femmes âgés de 65 à 74 sont vaccinés – et si les hommes sont relativement mieux protégés, c'est parce qu'ils avaient droit à un rappel lors de leur service militaire. On constate aujourd'hui que le taux de vaccination diminue aussi dans d'autres catégories d'âge, signe que beaucoup de gens oublient ou négligent de réclamer les injections de rappel qui devraient être pratiquées tous les 10 ans.

Chaque année, quelques cas de tétanos sont signalés en Belgique, et ils concernent surtout des personnes âgées. Les dernières statistiques ne mentionnent heureusement plus de décès. Dans les pays en voie de développement, la maladie sévit davantage : il s'agit surtout de cas de tétanos néonatal, quand le bébé est infecté au moment de la coupure du cordon. Le risque est donc encore loin d'avoir disparu.

Une maladie mortelle

Le tétanos est une maladie infectieuse très grave, provoquée par le *Clostridium tetani*, une bactérie qui vit dans l'intestin des chevaux et d'autres herbivores. Cette bactérie se retrouve, via les déjections animales, dans notre environnement sous forme de spores qui résistent même aux produits courants de désinfection. Ce n'est pas la bactérie elle-même qui est responsable du tétanos, mais bien une neurotoxine très puissante qu'elle secrète, et qui s'attaque aux nerfs contrôlant nos muscles. Contractions douloureuses des muscles respiratoires et des muscles de la mâchoire (avec notamment le fameux *trismus* qui est une contraction constante et involontaire des mâchoires), douleur de la nuque, difficultés de déglutition, éventuellement fièvre et maux de tête, hypertension et accélération du rythme cardiaque constituent des symptômes de cette maladie. Un tétanos non traité est mortel.

Une petite blessure suffit

La bactérie *Clostridium tetani* étant très répandue partout dans l'environnement, le risque de tétanos n'a rien d'exceptionnel. Comme elle ne se reproduit que dans un environnement anaérobie (pauvre en oxygène), les plaies profondes souillées de terre et les morsures animales présentent toujours un risque important. Mais pas seulement : dans 60% des cas, le tétanos se développe à partir d'une banale lésion cutanée superficielle. Echardes, contusions ou éraflures, piercings et tatouages peuvent également l'occasionner. La durée d'incubation de la maladie varie entre 3 et 21 jours et dépend de la distance entre la lésion contaminée et le système nerveux central. Plus les symptômes commencent rapidement, plus ils sont dangereux.

Le tétanos est non immunisant : même lorsqu'on attrape la maladie et qu'on la surmonte, cela ne confère pas d'immunité. La seule protection est la vaccination avec la toxine tétanique dénaturée par du formaldéhyde. Comme ce n'est pas un vaccin vivant, son efficacité diminue avec le temps. Ce qui explique la nécessité des rappels.

Le tétanos est non immunisant : même lorsqu'on attrape la maladie et qu'on la surmonte, cela ne confère pas d'immunité. La seule protection est la vaccination avec la toxine tétanique dénaturée par du formaldéhyde. Comme ce n'est pas un vaccin vivant, son efficacité diminue avec le temps. Ce qui explique la nécessité des rappels.

Comment vacciner ?

Le Conseil supérieur de la Santé recommande la vaccination de base (1 dose à 2 mois, 1 dose à 3 mois, 1 dose à 4 mois et 1 dose vers 15 mois), suivie d'une dose vers 5-6 ans et d'une autre vers 15-16 ans. Après cela, un rappel s'impose tous les dix ans, durant toute la vie. Chez les bébés, le vaccin contre le tétanos

se fait toujours en combinaison avec celui contre la diphtérie, éventuellement avec celui contre la coqueluche et la méningite à *Haemophilus*, ainsi que la poliomyélite et l'hépatite B.

Les adultes qui ont été vaccinés enfants, mais qui n'ont plus eu de rappel pendant plus de 20 ans doivent recevoir deux injections à 6 mois d'intervalle. Quant aux adultes qui, enfants, n'ont pas été vaccinés ou seulement incomplètement, ils devraient recevoir la vaccination de base complète comprenant 3 injections. Il est également recommandé aux voyageurs dans des pays à risque de se faire vacciner si leur dernière injection date de plus de cinq ans.

Toute personne consultant un médecin pour une plaie douteuse se verra automatiquement administrer un vaccin anti-tétanique s'il ne se souvient plus de la date de son dernier vaccin. Si le médecin a des raisons de penser que la personne n'a jamais été vaccinée, il peut éventuellement administrer des immunoglobulines spécifiques (anticorps contre la toxine de la bactérie). ■

Pour en savoir plus : le site d'information sur la vaccination de la Communauté française: www.vaccination-info.be

